



# Les Coteaux

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2023

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 277-2023 intitulés :

➤ **Règlement numéro 277-2023 – Règlement décrétant les taux de taxation et de**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au [www.les-coteaux.qc.ca](http://www.les-coteaux.qc.ca).

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 décembre 2022
Adoption du projet de règlement	Le 19 décembre 2022
Adoption du règlement	Le 16 janvier 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 17 janvier 2023

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ aux Coteaux, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.**

Pamela Nantel

Directrice générale et greffière-trésorière